



N° d'affichage:

SEC/2019/03/002

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 08 Mars 2019

Membres en
exercice : 27Membres
présents : 17Suffrages
exprimés : 18

Votes Pour : 18

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 08 Mars 2019, suite à la convocation du 25 Février, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MICHALON (*née MACIN*) Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALUET Odette, GAMIETTE Liliane, FLÉMIN Félix (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur GUILLAUME Alphonse*), MANIOC Alain, CARÈNE (*née VALLUET*) Marie-Yvonne, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, MOBÉTIE Marie-France, BALZINC Théogat (conseillers municipaux)

Est absent : MORVAN Philippe (conseiller municipal)

Secrétaire de séance : Madame JUDITH Villard

Ont assisté : Directrice Générale des Services : LACIDES Mylène

Secrétaires Administratives : OPET Odile et SAINT-MARC Yasmine

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture

Deshaies, le 11 Mars 2019

Le Maire

Jeanny MARC

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le 2...../03/2019

Deshaies, le 2...../03/2019

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

BUDGET MAIRIE : AVANCE SUR SUBVENTION 2019 A LA CAISSE DES ECOLES

☛ Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Caisse Des Ecoles, outre sa mission consistant à favoriser et faciliter la fréquentation scolaire, assure également des prestations liées à la restauration, au transport d'élèves pour le compte de la C.A.N.B.T, les A.L.S.H, l'aide, le soutien scolaire, et le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Préalablement au vote du Budget Primitif 2019 de la commune à l'instar de la commune, la Caisse des Ecoles est assujettie aux mêmes règles d'exécution des recettes et des dépenses.

Afin de lui permettre d'engager ses dépenses dans un cadre réglementaire ;

COMMUNE DE DESHAIES
238 Bd DES POISSONNIERS
97126

TELEPHONE : 0590 28 44 44 – TELECOPIE 0590 28 48 96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

**COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 08 Mars 2019

DISPOSITIF DECISIONNEL**Le Conseil Municipal,****Ouï** l'exposé de Madame le Maire,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment L1612-1,**Vu** la création d'un Etablissement Public Administratif dénommé « **Caisse des Ecoles** » et chargé des affaires scolaires au sein de la commune,**Considérant** que la **Caisse des écoles** doit fonctionner comptablement de manière autonome,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à la MAJORITÉ.**Article 1 :** d'**ACCORDER** à la Caisse des Ecoles une avance sur subvention d'un montant de 400 000 € qui sera déduite des crédits budgétaires à affecter en 2019.**Article 2 :** Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.Deshaies, le **11 Mars 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC